

Valeurs

A C T U E L L E S



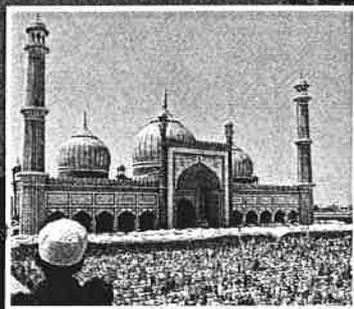
CHRÉTIENTÉ

**Jean-Paul II,
l'éclaireur
de Rome** *page 24*

JUDAÏSME

**Les lois
du
retour**

page 37



ISLAM

**Les terres
brûlantes
du
Prophète**

page 31

Un siècle religieux

*"Le XXI^e siècle sera religieux
ou ne sera pas..." (André Malraux)*



En vue cette semaine

Jean-Pierre Thomas

L'associé-gérant de Lazard Frères Gestion est un exemple de reconversion réussie d'un homme politique dans la finance. Dans ses deux métiers, une même passion: l'épargne.

Si vous regardez le costume sombre et élégant et les lunettes cerclées d'écaille, c'est la panoplie du parfait banquier. Mais dès que vous l'entendez parler, vous vous rendez compte que Jean-Pierre Thomas est un financier atypique.

Il a gardé de son passage en politique la gouaille populaire qui convient aux comptoirs de bistrot, même si aujourd'hui il fréquente sans doute davantage les petits déjeuners d'affaires du *Bristol* que les pots d'après-match des bars vosgiens.

Né à Gérardmer il y a quarante-trois ans, il a fait ses études au lycée Henri-Poincaré à Nancy, ville où il a passé un diplôme d'ingénieur commercial. "Monté à Paris", il réussit un doctorat de droit à Panthéon Assas.

Cette double formation, commerciale et juridique, commandera une double carrière: c'est d'abord le commercial qui l'emporte avec un passage dans le temple du marketing, Procter et Gamble, puis chez Christian Dior Parfum. Mais, très vite, le désir de faire la loi le conduit à entrer en politique. Il devient prési-

dent de la commission des finances du conseil régional. Au niveau national il accède au poste de trésorier de l'UDF et devient député des Vosges en 1993.

Comme parlementaire, il fera partie des privilégiés qui laissent leur nom à une

loi, celle qui mettait en place les premiers fonds de pension à la française. Il s'agissait de permettre à tous d'épargner une partie de leur revenu en franchise d'impôt et de cotisations en vue de compléter leur retraite. Les montants étaient certes plafonnés, mais un tabou du tout-répartition était brisé.

C'était compter sans les aléas de la vie politique: adoptée juste avant la dissolution, la loi Thomas ne sera jamais mise en œuvre faute de décrets d'application. Mardi dernier,

avec l'adoption de la loi dite de "modernisation sociale", elle a été abrogée par la gauche au nom de l'idéologie égalitaire.

Il en faut davantage pour abattre Jean-Pierre Thomas. Balayé par la vague rose lors des élections de 1997, celui-ci, fort de son expérience acquise dans le domaine de la préparation à la retraite, entre chez Lazard comme conseiller avant de devenir associé-gérant de Lazard Frères Gestion.

Un homme politique, même non fonctionnaire, peut donc se reconverter si le sort des urnes lui

est défavorable.

Passer de la défense des retraites à l'une des banques les plus réputées pour la gestion de fortune pourrait paraître un reniement.

Pour Jean-Pierre Thomas, c'est pourtant le même combat qui continue. Témoin, l'accord récent qu'il vient de conclure avec Interépargne, filiale de Natexis Banques populaires, spécialiste de la gestion de l'épargne salariale, pour exploiter cette possibilité laissée aux Français de mettre de l'argent de côté sans payer d'impôt. Jean-Pierre Thomas est tout sauf sectaire.

La loi Fabius qui permet aux salariés de petites entreprises de profiter de fonds communs de placement interentreprises, il apprécie. « J'ai toujours pensé que cette histoire de fonds de retraite était un combat populaire. Vous pensez bien que les riches se constituent leur fonds de pension personnel, confie-t-il en banquier. Avant d'ajouter en politique: Il faut offrir ça à tous les Français. »

David Victoroff

La bataille des fonds de pension est un combat populaire.

